

23 mars 2020



## Informations sur le mariage à titre posthume

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

<b>1. Le Code de la famille de la Fédération de Russie définit les règles législatives relatives au mariage.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Les commentaires juridiques en Russie sur le mariage à titre posthume.....</b>	<b>3</b>
2.1. Une norme légale française et une pratique coutumière dans quelques autres pays hors Russie.....	3
2.2. Le mariage à titre posthume n'est pas référencé comme une norme ou une pratique possible en Russie.....	4
<b>3. La demande de reconnaissance d'un mariage à titre posthume portée devant le Tribunal de district de Lipetsk en janvier 2020.....</b>	<b>4</b>
Bibliographie .....	6

**Résumé :** Cette note relative aux informations sur le mariage posthume en Fédération de Russie aborde les articles du Code de la famille russe relatifs aux conditions de conclusion du mariage, relate les commentaires juridiques russes sur l'existence dans certains pays de ce droit et sur son absence en Russie, et mentionne un cas d'espèce sans précédent où une demande de reconnaissance d'un mariage à titre posthume est portée devant un tribunal russe en janvier 2020.

**Abstract :** This note dealing with information on posthumous marriage in the Russian Federation addresses the articles of the Russian Family Code relating to the conditions of conclusion of marriage, recounts the Russian legal comments on the existence in certain countries of this right and on its absence in Russia, and mentions an unprecedented case in which a posthumous recognition of a marriage was brought before a Russian court in January 2020.

**Nota :** La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

## 1. Le Code de la famille de la Fédération de Russie définit les règles législatives relatives au mariage

Les règles législatives concernant l'établissement d'un régime matrimonial entre deux personnes sont définies par le Code de la Famille, au Titre 3, intitulé « Conditions et procédure de conclusion d'un mariage » et constitué des articles 10 à 15 suivants<sup>1</sup> :

- Article 10 : « La conclusion du mariage »
- Article 11 : « La procédure de conclusion du mariage »
- Article 12 : « Les conditions de conclusion du mariage »
- Article 13 : « L'âge de mariage »
- Article 14 : « Les circonstances faisant obstacle à la conclusion d'un mariage »
- Article 15 : « L'examen médical des personnes entrant dans une relation de mariage »<sup>2</sup>

Aucune disposition ou information concernant le cas du mariage posthume n'a été trouvée dans ces articles du Code de la famille, consultés en russe<sup>3</sup>.

## 2. Les commentaires juridiques en Russie sur le mariage à titre posthume

### 2.1. Une norme légale française et une pratique coutumière dans quelques autres pays hors Russie

La notion juridique de « mariage posthume »<sup>4</sup> fait l'objet de commentaires juridiques sur des sites d'informations ou des blogs consacrés au droit civil russe, notamment au droit de la famille<sup>5</sup>. Ainsi, le blogueur Pavel BROBYCHEV, hébergé sur le site russe « Zakon Ru », consacré au droit, commente en février 2018 la possibilité en France de conclure légalement un mariage posthume, comme accordée notamment par le Président de la République française au dénommé Etienne CARDILES, autorisé à épouser à titre posthume son partenaire Xavier JUGUELE, gendarme assassiné en avril 2017 dans un acte terroriste à Paris<sup>6</sup>. Un article non daté, publié sur le site web en langue russe NETRMED hébergé sur Live Journal<sup>7</sup>, et deux articles de blogs juridiques hébergés sur le site russe Yandex Dzen, publiés respectivement le 8 septembre 2018 et le 23 janvier 2019<sup>8</sup>, relatent également la question du mariage posthume, en soulignant qu'il s'agit d'une norme légale en droit civil français, remontant à des pratiques apparues après la Première Guerre mondiale. L'article de 8 septembre 2018 détaille l'article 171 du Code civil français énonçant les dispositions légales particulières pour que soit enregistré un mariage posthume<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Fédération de Russie, Site Consultant Plus, rédaction en vigueur le 06/02/2020, [url](#)

<sup>2</sup> Fédération de Russie, Site Consultant Plus, rédaction en vigueur le 06/02/2020, [url](#)

<sup>3</sup> Fédération de Russie, Site Consultant Plus, rédaction en vigueur le 06/02/2020, [url](#)

<sup>4</sup> En russe : *посмертный брак*

<sup>5</sup> NETRMED (hébergé sur Live Journal), « Посмертные браки » [les mariages posthumes], s.d., [url](#) ; Zakon Ru, Blog de Pavel Drobychev, 15/02/2018, [url](#) ; Yandex Dzen, Blog My collection, 08/09/2018, [url](#) ; Yandex Dzen, Blog Фрустрация.ком, 23/01/2019, [url](#) ; Lipetsk Media, 16/01/2020, [url](#)

<sup>6</sup> Zakon Ru, Blog de Pavel Drobychev, 15/02/2018, [url](#)

<sup>7</sup> NETRMED (hébergé sur Live Journal), « Посмертные браки » [les mariages posthumes], s.d., [url](#)

<sup>8</sup> Yandex Dzen, Blog My collection, 08/09/2018, [url](#) ; Yandex Dzen, Blog Фрустрация.ком, 23/01/2019, [url](#)

<sup>9</sup> Yandex Dzen, Blog My collection, 08/09/2018, [url](#)

Les sites russes qui font référence au mariage posthume mentionnent également des règles traditionnelles coutumières pouvant être pratiquées en Chine, au Japon, au Soudan ou aux Etats-Unis<sup>10</sup>.

## **2.2. Le mariage à titre posthume n'est pas référencé comme une norme ou une pratique possible en Russie**

Aucun des sites russes consultés, précédemment cités, ne mentionnent de cas légaux ou de pratiques de mariages posthumes en Fédération de Russie. Le 16 janvier 2020, néanmoins, à l'occasion d'une affaire de demande de mariage posthume portée devant le Tribunal du district de Lipetsk (Cf. 3), le journal en ligne russe Lipetsk Media publie un avis d'un juriste qui se prononce explicitement, selon lequel « le mariage posthume n'est pas possible en Russie »<sup>11</sup>. L'auteur fonde son jugement sur la rédaction de l'article 12 du Code de la Famille de la Fédération de Russie sur l'expression du consentement mutuel entre futurs époux comme conditions à la conclusion d'un mariage<sup>12</sup>. Il mentionne lui aussi la France, la Chine et le Soudan comme des pays où le mariage posthume peut être possible<sup>13</sup>.

## **3. La demande de reconnaissance d'un mariage à titre posthume portée devant le Tribunal de district de Lipetsk en janvier 2020**

Une affaire judiciaire pour demande de reconnaissance d'un mariage à titre posthume est portée devant le Tribunal du district de Lipetsk en janvier 2020 et fait l'objet d'une couverture médiatique la présentant comme « sans précédent en Russie »<sup>14</sup>.

Le cas d'espèce concerne une femme ayant vécu en concubinage, entre les villes de Saint-Pétersbourg et Lipetsk, avec un homme décédé le 27 février 2018. Dans cette affaire, les deux personnes s'étaient fiancées le 24 février 2018, date à laquelle l'homme avait offert un anneau de fiançailles à sa concubine<sup>15</sup>. Lors de la même occasion, ils avaient décidé de se marier<sup>16</sup>. Toutefois, la date de l'enregistrement civil du mariage étant fixée au 19 avril 2018<sup>17</sup>, à la date de décès, celui-ci n'était pas encore enregistré auprès des services russes de l'état-civil<sup>18</sup>.

Un différend ayant par la suite éclaté entre les membres de la famille du défunt et son ancienne concubine quant aux droits d'héritage<sup>19</sup>, une procédure judiciaire est alors intentée devant un tribunal de Saint-Pétersbourg afin de statuer sur les ayants droits. En parallèle et dans le même temps, une cousine germaine du défunt, prenant partie en faveur de la concubine au nom de la volonté exprimée de son vivant par le défunt, saisit le Tribunal de district de Lipetsk pour demander la reconnaissance du mariage à titre posthume<sup>20</sup>.

---

<sup>10</sup> NETRMED (hébergé sur Live Journal), « Посмертные браки » [Les mariages posthumes], s.d., [url](#) ; Yandex Dzen, Blog My collection, 08/09/2018, [url](#) ; Yandex Dzen, Blog Фрустрация.ком, 23/01/2019, [url](#) ; Lipetsk Media, 16/01/2020, [url](#)

<sup>11</sup> Lipetsk Media, 16/01/2020, [url](#)

<sup>12</sup> Lipetsk Media, 16/01/2020, [url](#)

<sup>13</sup> Lipetsk Media, 16/01/2020, [url](#)

<sup>14</sup> Lipetsk Media, 16/01/2020, [url](#) ; Komsomolskaïa Pravda, 17/01/2020, [url](#) ; Most TV, 20/01/2020, [url](#) ; Lipetsk Media, 20/01/2020, [url](#)

<sup>15</sup> Lipetsk Media, 16/01/2020, [url](#)

<sup>16</sup> Lipetsk Media, 20/01/2020, [url](#)

<sup>17</sup> Lipetsk Media, 20/01/2020, [url](#)

<sup>18</sup> Most TV, 20/01/2020, [url](#)

<sup>19</sup> Most TV, 20/01/2020, [url](#)

<sup>20</sup> Most TV, 20/01/2020, [url](#) ; Komsomolskaïa Pravda, 17/01/2020, [url](#) ; Gorod 48, 20/01/2020, [url](#)

Une première audience relative à cette affaire se tient au Tribunal de district de Lipetsk le 17 décembre 2019<sup>21</sup> et une seconde, le 20 janvier 2020, en présence de cinq membres de la famille du défunt contestant la reconnaissance du mariage posthume<sup>22</sup>.

Le 20 janvier 2020, le tribunal de district de Lipetsk se réunit en séance pour affaires civiles, statuant sur les demandes d'établissement des faits des relations parentales<sup>23</sup>. Au final, le Tribunal de district de Lipetsk écarte l'examen du cas d'espèce<sup>24</sup> et refuse par là même l'enregistrement du mariage posthume demandée par la cousine du défunt<sup>25</sup>. Sans se prononcer sur le fond, il renvoie l'examen des liens parentaux et des conséquences en termes d'héritage, à l'affaire en cours devant une autre juridiction<sup>26</sup>, à Saint-Pétersbourg<sup>27</sup>.

La suite donnée à cette affaire devant la juridiction de Saint-Pétersbourg n'a pu être trouvée dans les sources publiques consultées, en français, anglais et russe.

---

<sup>21</sup> Most TV, 20/01/2020, [url](#)

<sup>22</sup> Most TV, 20/01/2020, [url](#) ; Gorod 48, 20/01/2020, [url](#) ; Lipetsk Media, 20/01/2020, [url](#)

<sup>23</sup> Most TV, 20/01/2020, [url](#) ; Gorod 48, 20/01/2020, [url](#) ; Lipetsk Media, 20/01/2020, [url](#)

<sup>24</sup> Most TV, 20/01/2020, [url](#) ; Gorod 48, 20/01/2020, [url](#)

<sup>25</sup> Lipetsk Media, 20/01/2020, [url](#)

<sup>26</sup> Gorod 48, 20/01/2020, [url](#) ; Lipetsk Media, 20/01/2020, [url](#)

<sup>27</sup> Most TV, 20/01/2020, [url](#)

## Bibliographie

(Sites web consultés le 04/03/2020)

### Textes juridiques

Fédération de Russie, Site Consultant Plus, « Семейный кодекс Российской Федерации от 29.12.1995 N 223-ФЗ. Глава 3. УСЛОВИЯ И ПОРЯДОК ЗАКЛЮЧЕНИЯ БРАКА » [Code de la Famille de la Fédération du Russie du 29.12.1995 Loi fédérale n°223 – Titre 3 Conditions et procédure de conclusion du mariage], rédaction en vigueur le 06/02/2020  
[http://www.consultant.ru/document/cons\\_doc\\_LAW\\_8982/644a34af4984bb0dd3059babea2601e5a4278a02/](http://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_8982/644a34af4984bb0dd3059babea2601e5a4278a02/)

### Médias

Lipetsk Media, « Липецкий суд отказал в регистрации посмертного брака » [Le tribunal de Lipetsk a refusé d'enregistrer le mariage posthume], 20/01/2020  
[http://lipetskmedia.ru/m/news/view/126059-Lipyetskiii\\_sud.html](http://lipetskmedia.ru/m/news/view/126059-Lipyetskiii_sud.html)

Gorod 48, « Липецкий суд не стал рассматривать заявление о браке с покойником », [Le tribunal de Lipetsk n'a pas examiné la demande de mariage avec le défunt], 20/01/2020  
[https://gorod48.ru/news/1892412/?utm\\_source=yxnews&utm\\_medium=desktop&utm\\_referrer=https%3A%2F%2Fyandex.ru%2Fnews](https://gorod48.ru/news/1892412/?utm_source=yxnews&utm_medium=desktop&utm_referrer=https%3A%2F%2Fyandex.ru%2Fnews)

Most TV, « Брак с покойником. Стали известны подробности беспрецедентного для России дела » [Le mariage avec un défunt. Les détails de l'affaire sans précédent pour la Russie sont désormais connus], 20/01/2020  
[https://most.tv/news/119801.html?utm\\_source=yxnews&utm\\_medium=desktop&utm\\_referrer=https%3A%2F%2Fyandex.ru%2Fnews](https://most.tv/news/119801.html?utm_source=yxnews&utm_medium=desktop&utm_referrer=https%3A%2F%2Fyandex.ru%2Fnews)

Komsomolskaïa Pravda, « Женщина хочет ради наследства зарегистрировать брак с возлюбленным, который погиб через три дня после помолвки » [Une femme veut, pour l'héritage, enregistrer un mariage avec son amant, décédé trois jours après les fiançailles], 17/01/2020  
<https://www.kp.ru/daily/27080.7/4151112/>

Komsomolskaïa Pravda, « Выйти замуж за труп: эксперт рассказал, удастся ли петербурженке заключить брак с покойником ради богатого наследства » [Se marier avec un cadavre : l'expert explique si une femme originaire de Saint-Pétersbourg réussira à se marier avec un défunt pour un riche héritage], 17/01/2020  
<https://www.kp.ru/daily/27080.7/4151224/>

Lipetsk Media, « Юрист: 'Посмертный брак в России невозможен' » [Le Juriste : « Le Mariage posthume n'est pas possible en Russie »], 16/01/2020  
[http://lipetskmedia.ru/news/view/125938-Yurist\\_Posmyertniii.html](http://lipetskmedia.ru/news/view/125938-Yurist_Posmyertniii.html)

### Blogs

Yandex Dzen, Blog Фрустрация.ком, « Заключение брака с покойником » [la conclusion d'un mariage avec un défunt ], 23/01/2019  
<https://zen.yandex.ru/media/id/5b8184a3fbb04800aa22ac01/mojno-li-zakliuchit-brak-s-umershim-chelovekom-okazyvaetsia-mojno-5b93697751c1b900adf29bb1>

Yandex Dzen, Blog My collection, « Можно ли заключить брак с умершим человеком? Оказывается, можно » [Peut-on conclure un mariage avec une personne décédée ? il y a des cas où c'est possible], 08/09/2018

<https://zen.yandex.ru/media/id/5b8184a3fbb04800aa22ac01/mojno-li-zakliuchit-brak-s-umershim-chelovekom-okazyvaetsia-mojno-5b93697751c1b900adf29bb1>

Zakon Ru, Blog de Pavel Drobychev, « Заключение брака с умершим лицом » [La conclusion d'un mariage avec une personne décédée], 15/02/2018

[https://zakon.ru/blog/2018/02/15/zaklyuchenie\\_braka\\_s\\_umershim\\_licom](https://zakon.ru/blog/2018/02/15/zaklyuchenie_braka_s_umershim_licom)

### **Autre source**

NETRMED (hébergé sur Live Journal), « Посмертные браки » [les mariages posthumes], s.d. <https://netrmed.livejournal.com/278607.html>